



4 décembre 2017

(17-6596)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES RELATIVES AUX MÉTHODES
DE COMPARAISON DES PRIX**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Australie

La communication ci-après, datée du 28 novembre 2017 et adressée par la délégation de l'Australie à la délégation des États-Unis, à la délégation de la Chine et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Suite à la demande de consultations supplémentaire présentée par la République populaire de Chine, distribuée aux Membres de l'OMC le 8 novembre 2017 (WT/DS515/1/Add.1), et conformément à l'article 4:11 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémoire d'accord), l'Australie informe le gouvernement de la République populaire de Chine, le gouvernement des États-Unis et l'Organe de règlement des différends qu'elle souhaite participer aux consultations susmentionnées, si elles doivent avoir lieu.

La présente demande réitère la demande initiale de participation aux consultations présentée par l'Australie le 22 décembre 2016 (WT/DS515/4). L'Australie continue à avoir un intérêt commercial substantiel dans ces consultations et un intérêt systémique important s'agissant de l'interprétation correcte des disciplines de l'OMC applicables aux méthodes de comparaison des prix ainsi que du *Protocole d'accession de la République populaire de Chine*.

Compte tenu des droits et obligations des Membres de l'OMC au titre de l'article 4:11 du Mémoire d'accord, l'Australie attend avec intérêt de recevoir votre réponse et souhaite être informée de la date et du lieu des éventuelles consultations ultérieures.
